PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 7 septembre 2021, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères :	Mélanie Simard
	Louise Arpin
Messieurs les conseillers :	Georges-Étienne Bernard
	Martin Nichols
	Rosaire Phaneuf
	Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

2- COVID-19 – TENUE DE LA SÉANCE – OUVERTURE PARTIELLE À LA POPULATION RÉSOLUTION NUMÉRO 213-09-21

Considérant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours;

Considérant qu'en date du 28 juin, la Montérégie est passée en zone verte ce qui permet au conseil municipal de siéger avec un public, mais limitée à 2 sièges seulement;

Il est proposé Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil soit ouverte partiellement au public, avec 2 places de disponibles et qu'une copie du procès-verbal soit publié sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 214-09-21

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

19.1 Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes
19.2 Travaux de remblai d'un fossé localisé entre les lots 3 404 990 (462 à 468, rue Gagnon) et 3 404 975 (470, rue Gagnon)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. COVID-19 – Tenue de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions

7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt de l'avis public d'élection pour le scrutin du 7 novembre 2021
10. Dépôt du rapport 2020 sur la Gestion de l'eau potable
11. Dépôt du rapport comparatif semestriel des revenus et des dépenses
12. Journée internationale des personnes âgées – Proclamation
13. MRC des Maskoutains – Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2e génération) – Adoption
14. Construction de dômes – Mandat à la compagnie Les Fondations D. Beauregard & ass. pour la fondation de béton
15. Construction d'un garage municipal – Honoraires professionnels des ingénieurs – Mandat supplémentaires à la suite des modifications relatives au plan et devis
16. Désherbage au pourtour des étangs aérés – Mandat à l'entreprise Les Gazons Tessier Inc.
17. Panneau d'affichage au terrain de baseball – Mandat à la compagnie L. Ménard & fils inc. pour la fabrication
18. Achat de chaises et de tables pour le Centre Synagri
19. Divers
    - 19.1 Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes
    - 19.2 Travaux de remblai d'un fossé localisé entre les lots 3 404 990 (462 à 468, rue Gagnon) et 3 404 975 (470, rue Gagnon)
20. Dépôt de la correspondance
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021
RÉSOLUTION NUMÉRO 215-09-21

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021, tel que rédigé.

5- ACCEPTATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 216-09-21

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2100437	R	Konica Minolta	Copies juillet 2021	93,80 $
C2100438	I	La Capitale Assureur	Assurance collective août	3 652,20 $
C2100439	R	Addenergie	Contrat gest. borne élect	862,31 $
C2100440	R	Seao - Constructo	Appel d'offre- garage mun.	1 271,18 $
C2100441	I	Groupe Maskatel Lp	Internet pavillon 02/08-01/09	63,18 $
C2100442	I	Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP - août 2021	254,09 $
C2100443	R	Groupe CME Inc. (9182-9481 Québec Inc.)	Plans & devis-garage mun.	16 556,40 $
C2100443	R	Groupe CME Inc. (9182-9481 Québec Inc.)	Plans & devis-garage mun.	13 245,12 $
C2100443	R	Groupe CME Inc. (9182-9481 Québec Inc.)	Plans & devis-garage mun.	22 857,03 $
C2100444	R	CPE Plus Grand Que Nature	Subv. baril de pluie	50,00 $
C2100445	D	Petite Caisse	Dépenses au 11 août 2021	287,65 $
L2100059	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS provincial - juillet 2021	18 243,45 $
L2100060	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS fédéral - juillet 2021	6 474,62 $

L2100061	I	Retraite Québec	RREM élus - juillet 2021	528,05 $
L2100062	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés -juillet 2021	1 565,55 $
L2100063	I	Hydro-Québec	Éclairage public - juillet 2021	1 118,72 $
L2100064	D	Services de Cartes Desjardins	Timbres	428,85 $
L2100065	I	Bell Mobilité Inc.	Cellulaire voirie - juillet	108,00 $
L2100066	I	Hydro-Québec	Pavillon loisirs - 15/06-16/08	868,23 $
L2100066	I	Hydro-Québec	Rue Lépine - 15/06-16/08	20,64 $
L2100066	I	Hydro-Québec	Loisirs - 15/06-16/08/2021	618,70 $
L2100066	I	Hydro-Québec	Deck Hockey - 15/06-16/08	782,77 $
L2100066	I	Hydro-Québec	Garage 16/06 - 17/08/2021	155,73 $
L2100066	I	Hydro-Québec	Piste cyclable - 16/06-17/08	62,10 $
L2100066	I	Hydro-Québec	Piste cyclable - 18/06-18/08	12,08 $
L2100066	I	Hydro-Québec	Halte-Vélo - 16/06-17/08	40,54 $
L2100066	I	Hydro-Québec	Centre Synagri -21/07-20/08	1 522,82 $
L2100066	I	Hydro-Québec	Terrain soccer - 24/07-23/08	84,02 $
				91 827,83 $

SALAIRES VERSÉS AOÛT 2021 : 68 055,39 $

I : INCOMPRÉSIBLE
R : RÉSOLUTION
D : DÉLÉGATION

COMPTES À PAYER

Régie de l`A.I.B.R.	Ajustement prix eau et quote-part	(5 549,56) $
Tecnima VL Inc.	Drapeau projet Halte -Vélo	689,85 $
Coop Comax	Teinture pour Halte -Vélo	172,40 $
M.R.C. des Maskoutains	Quote-part - versement 3/3	68 654,18 $
Ministre des Finances	Sûreté du Québec - versement 1/2	191 917,00 $
Tecnima VL Inc.	Mats, base béton – Halte-Vélo	3 349,22 $
Rampes et Balcons Précision Inc.	Rampes, barrière – Halte-Vélo	4 748,47 $
Simard Mélanie	iPad pour fête de la rentrée	489,50 $
Mcasphalt Industries Limited	Colasse pour asphalte	206,96 $
Servalve	Robinets isolation - Station Michon	2 861,09 $
Compteurs D'eau du Québec	6 compteurs d'eau et adaptateur	520,84 $
Fonds D'information sur Le Territoire	Mutation juillet 2021	50,00 $
Guévin Maxime	Initiation au skateboard	872,13 $
Groupe Lou-Tec Inc.	Loc. rouleau asphalte 36"	191,27 $
Servisys Inc.	Vérifier climatisation bureau poste	658,24 $
Contak Électronique RS Inc.	Batterie contrôle débord égout	96,55 $
Entreprises B.J.B. Inc (Les)	Inst. 3 lamp. - Parc Charles A Gauttier	6 448,95 $
Entreprises B.J.B. Inc (Les)	Inst. 2 luminaires stat. loisirs	4 123,00 $
Simo Management Inc.	Vérif. équipement mesure débit eau	983,04 $
Rona Inc.	Matériel de voirie	72,34 $
Cie De Transport Maskoutaine Inc.	Sortie C/J-Camping de Rouville	724,34 $
Servisys Inc.	Ent. chauffage & clim. - vers.1/2	1 066,40 $
Aqua Data	Modéle & analyses hydraul. - aqueduc	3 276,79 $
Réal Huot Inc.	Manchon réparation - aqueduc	791,31 $
CDTEC Calibration Inc.	Certification détecteur à gaz	137,97 $
Postes Canada - La Présentation	Timbres	1 163,55 $
ICR Expert	Inspection conduites-Bouvier, Gagnon	2 935,54 $

Therrien Couture Joli-Coeur Sencrl	Dossier François-Olivier Labrèche	4 116,12	$
Therrien Couture Joli-Coeur Sencrl	Honoraire dossier général	1 195,17	$
Therrien Couture Joli-Coeur Sencrl	Dossier D. Besner/S. Desrochers	434,61	$
Pavages Maska Inc.	Asphalte	1 408,59	$
Konica Minolta	Location photocopieur septembre	155,64	$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques - août	7 969,06	$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables - août	6 854,62	$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques - août	10 035,84	$
Éditions Juridiques FD Inc.	Relieur 18 anneaux, index procès	174,48	$
Martech Signalisation	Pancartes piéton - face rue Lépine	196,38	$
Zone Loisir Montérégie	Formation loisirs cdj	80,00	$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc	Eaux usées - août 2021	1 462,25	$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc	Eau potable - août 2021	391,38	$
Distribution Beta Inc.	Papier main, savon, masques	131,27	$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Location remorque faire asphalte	229,95	$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Asphalte recyclé - Petit-Étangs	366,29	$
Roy Hydraulique Inc.	Embout pour tracteur niveleuse	22,34	$
Rona Inc.	Pumptrack, accessoires garage	187,30	$
Régie de l`A.I.B.R.	Eau consommé 29/06-30/07/2021	20 314,91	$
Impressions KLM	Journal municipal - août	1 293,47	$
Postes Canada	Distribution journal août	249,89	$
Télébec	Télécopieur du 10/08-09/09	177,58	$
M.R.C. Des Maskoutains	Rivière Salvail - Branche 8 et 9	3 925,06	$
M.R.C. Des Maskoutains	Ruisseau Rouge - Branche 5	3 416,18	$
M.R.C. Des Maskoutains	Honoraires resurf. rang Petits Étangs	814,20	$
Securitech Forêt Enr.	Formation brigadières scolaire	287,44	$
Jeux Gonflables P.B. Dion	Jeux gonflables – camp de jour	432,00	$
Kemira Water Solutions Canada Inc.	Sulfate Alun étangs aérés	5 144,84	$
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	Godets pour rétrocaveuse 2021	30 412,09	$
Groupe Lou-Tec Inc.	Loc. foreuse béton-pumptrack	131,12	$
Rona Inc.	Panneau isolant - pluvial pumptrack	144,80	$
Pélomix Inc.	Blocs béton pour lampadaire	2 885,87	$
Ferme Denis Beauregard Inc.	Rép. Asphalte - Bouvier, Bas-Étangs	505,89	$
Entreprises B.J.B. Inc	Rép. lampadaires rues	403,98	$
Entreprises B.J.B. Inc	Lavabo élect. - salle bain Gymnase	602,68	$
Entreprises B.J.B. Inc	Réparation - épuration des eaux	218,78	$
Équipements Harjo Inc.	Jet pompier 11/2" brasse	70,55	$
Buropro Citation	Fourniture de bureau	410,92	$
Municipalité de Saint-Jude	Abrasif, déneigement Grande-Ligne	3 422,71	$
FQM Assurances Inc.	Ajout rétrocaveuse JD 2021	335,72	$
Concept Uni-Vert	Prestation musicale-fête nationale	919,80	$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Excavation piste cyclable-Louis-Bardy	10 968,62	$
Bernard Camille	Arbitre soccer 2021	111,00	$
Cusson Juliette	Arbitre soccer 2021	92,50	$
Productions royal Pyrotechnie Inc.	Feu d'artifice fête familiale	1 199,26	$
9276-3978 Québec Inc.	Foodtruck fête familiale	287,44	$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Excavation - projet pumptrack	172,47	$
Rona Inc.	Lavabo au terrain pétanque	111,69	$
Hydro-Québec	Éclairage public - août 2021	1 118,72	$
Eurofins Environex	Analyses eaux usées	342,06	$
Eurofins Environex	Analyses eau potable	255,53	$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence août 2021	1 122,34	$
9216-0498 Québec Inc.	Réparation filets terrain balle	1 681,50	$

Petite Caisse	Petite caisse - fête familiale	500,00 $
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	Godet rétrocaveuse JD 2021	8 711,55 $
Fédération québécoise des municipalités	Congrès annuel FQM - M. Roger	787,58 $
Fédération québécoise des municipalités	Congrès annuel FQM - Mme Arpin	787,58 $
Fédération québécoise des municipalités	Congrès annuel FQM - Mme Simard	787,58 $
Audrey Shink	Maquillage - fête familiale	150,00 $
Gestion Dexsen Inc.	Construction pumptrack	179 504,72 $
Kenworth Maska Inc.	Urée pour rétrocaveuse	28,58 $
Yves Bérard	Immatriculation rétrocaveuse	308,77 $
		612 612,63 $

MONTANTS ENCAISSÉS EN AOÛT 2021

Taxes et droits de mutation	150 396,68 $
Permis émis	1 270,00 $
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 386,49 $
Subventions diverses - Loisirs	5 000,00 $
Publicité journal municipal	45,00 $
Loyer bureau poste - août 2021	375,00 $
Inscription camp de jour	2 860,14 $
Location terrain de balle	900,00 $
TOTAL - DÉPÔTS	**162 233,31 $**
Dépôts directs	
Intérêts banque	830,59 $
RIAM - Remboursement TPS/TVQ mai 2021	2 151,38 $
RIAM - Remboursement TPS/TVQ juin 2021	2 576,47 $
Loyer Caisse populaire - août 2021	365,25 $
MTQ - Subvention PAVL - entretien des routes 2021	55 426,00 $
Desjardins - Subvention pour projet pumptrack (1/3)	16 667,00 $
Ministère éducation - Subv. PIQM Centre Synagri - 2e versement	151 412,85 $
Gouv. Qc - Remboursement TVQ 01/01/2021 au 30/06/2021	35 281,87 $
Gouv. Qc - Remboursement TPS 01/01/2021 au 30/06/2021	35 366,09 $
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	**300 077,50 $**
GRAND TOTAL	**462 310,81 $**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en août 2021 pour un montant total de 91 827,83$

De ratifier le paiement des salaires versés en août 2021, au montant total de 68 055,39$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour septembre 2021, au montant total de 612 612,63$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'août 2021, au montant de 462 310,81$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'août 2021.

- Étude du plan d'action et du budget 2022
- Collecte des résidus domestiques dangereux : 11 septembre à St-Hyacinthe et le 18 septembre à St-Jude et Acton Vale.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Fête familiale le vendredi 10 septembre prochain, venez en grand nombre!
- Nous avons reçu beaucoup de beaux commentaires pour notre projet de pumptrack;

9- DÉPÔT DE L'AVIS PUBLIC D'ÉLECTION POUR LE SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

La directrice générale dépose un avis public d'élection concernant le scrutin du 7 novembre 2021.

Municipalité de La Présentation
Avis public d'élection

Date du scrutin : 07-11-2021

Par cet avis public, Josiane Marchand présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1er octobre 2021

Horaire

Lundi	De 8h00 à 12h00	De 12h30 à 16h15
Mardi	De 8h00 à 12h00	De 12h30 à 16h15
Mercredi	De 8h00 à 12h00	De 12h30 à 16h15
Jeudi	De 8h00 à 12h00	De 12h30 à 16h15
Vendredi	De 8h00 à 12h00	

Attention : le vendredi 1er octobre 2021, le bureau sera ouvert de 8 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Jour de vote au bureau de la présidente ou du président d'élection : **Mardi 2 novembre 2021**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible[1];
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021 , vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
    - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
    - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
    - présentez des symptômes de COVID-19;
    - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
    - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 28 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : France Beauregard

6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : France Beauregard

---

[1] Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou joindre son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Josiane Marchand
Adresse : 772 rue Principale, La Présentation (Québec) J0H 1B0
Téléphone : 450-796-2317 poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Adjointe : France Beauregard
Adresse : 772 rue Principale, La Présentation (Québec) J0H 1B0
Téléphone : 450-796-2317 poste 1802
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

Signature

Donné à La Présentation, le 7 septembre 2021

JMarchand

_____
Présidente d'élection

10- DÉPÔT DU RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale dépose au Conseil le rapport « Bilan de l'usage de l'eau », tel qu'exigé par la Stratégie d'économie de l'eau potable. Il a été transmis au MAMH, tel que prévu dans les directives.

11- DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF SEMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale confirme le dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses, pour le semestre se terminant le 31 octobre 2020, conformément aux exigences de l'article 176.4 du Code municipal.

12- JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 217-09-21

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1er octobre comme la *Journée internationale des personnes âgées*;

Considérant le thème de cette journée pour 2021 est *les droits ne vieillissent pas*;

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la journée du 1er octobre 2021 comme étant la *Journée internationale des personnes âgées* afin de sensibiliser la population du rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

13- MRC DES MASKOUTAINS – PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (2e GÉNÉRATION) – ADOPTION
RÉSOLUTION NUMÉRO 218-09-21

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

Considérant que les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

Considérant que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

Considérant que l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés ;

Considérant qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures règlementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs.

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées »

Considérant que la Municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en oeuvre ;

Considérant que le plan de mise en œuvre de la Municipalité de La Présentation a été intégré dans le projet de schéma de la MRC des Maskoutains (2e génération) ;

Considérant que le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de février 2020 ;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains (2e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attitrées.

14- CONSTRUCTION DE DÔMES – MANDAT À LA COMPAGNIE LES FONDATIONS D. BEAUREGARD & ASS. POUR LA FONDATION DE BÉTON
RÉSOLUTION NUMÉRO 219-09-21

Considérant la résolution numéro 37-02-21 concernant l'achat de deux dômes à entreposage;

Considérant la soumission de la compagnie Les Fondations D. Beauregard & Ass. concernant les travaux de fondation;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater, conditionnel à l'obtention de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la compagnie Les Fondations D. Beauregard & Ass. pour les travaux de fondation des deux dômes à entreposage, tel que décrit ci-bas :

1er dôme, d'une grandeur de 50 X 55 pieds, au coût de 29 008,50$, taxes en sus;
2e dôme, d'une grandeur de 50 X 70 pieds, au coût de 71 457,05$, taxes en sus;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

15- CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – HONORAIRES PROFESSIONNELS DES INGÉNIEURS – MANDAT SUPPLÉMENTAIRES À LA SUITE DES MODIFICATIONS RELATIVES AU PLAN ET DEVIS

Ce point a été retiré de la séance et sera reporté à une séance ultérieure.

16- DÉSHERBAGE AU POURTOUR DES ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT À L'ENTREPRISE LES GAZONS TESSIER INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 220-09-21

Considérant que tous les ans, la Municipalité doit entretenir les berges des étangs aérés;

Considérant la soumission de l'entreprise Les Gazons Tessier, en date du 18 août 2021;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater les entreprises Les Gazons Tessier inc. pour entretenir les berges des étangs aérés, 2 fois par année, pour les années 2022, 2023 et 2024 pour un montant forfaitaire de 1 600$, taxes non incluses, par année.

D'autoriser le paiement de la facture, lorsque les travaux de vérification auront été faits.

17- PANNEAU D'AFFICHAGE AU TERRAIN DE BASEBALL – MANDAT À LA COMPAGNIE L. MÉNARD & FILS INC. POUR LA FABRICATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 221-09-21

Considérant qu'un panneau d'affichage sera installé sur la cabane de baseball;

Considérant la soumission reçue de la compagnie L. Ménard & fils inc.;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie L. Ménard & fils inc. pour la fabrication du panneau d'affichage au coût de 1 054$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque le panneau sera terminé.

18- ACHAT DE CHAISES ET DE TABLES POUR LE CENTRE SYNAGRI
RÉSOLUTION NUMÉRO 222-09-21

Considérant que les élus souhaitent équiper le centre Synagri de chaises et de tables pour des futures locations;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 8 tables rondes, 80 chaises, 1 chariot à tables et 1 chariot à chaises, de la compagnie CTI – Chaises et tables Internationales, au montant de 4 955$, plus les taxes et le transport;

De payer la facture une fois la marchandise reçue.

19- DIVERS

19.1 CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES
RÉSOLUTION NUMÉRO 223-09-21

Considérant que l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

Considérant que la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

Considérant que la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 11 juillet 2019 (ci-après l'« Entente »);

Considérant que la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 19 juillet 2021 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

Considérant que la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité pour les travaux de conversion des 50 luminaires de rues au DEL;

Considérant que la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion des 50 luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

Considérant que la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion des 50 luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

Que le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion des 50 luminaires de rues au DEL ;

Que Mme Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et qu'elle soit autorisée à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, le cas échéant ;

Que le conseil est autorisé à débourser une somme de 18 053,67$, plus les taxes applicables, découlant du contrat conclu avec Énergère inc.

19.2 TRAVAUX DE REMBLAI D'UN FOSSÉ LOCALISÉ ENTRE LES LOTS 3 404 990 (462 À 468, RUE GAGNON) ET 3 404 975 (470, RUE GAGNON)
RÉSOLUTION NUMÉRO 224-09-21

Considérant que la Municipalité a reçu de nombreuses plaintes quant au fossé localisé entre le 462-468 et le 470 de la rue Gagnon;

Considérant que ce fossé est dangereux pour la sécurité des lieux vue sa profondeur excessive;

Considérant la confirmation de Monsieur Edwin Gonzalez, Chargé de projet aux cours d'eau pour la MRC des Maskoutains, à l'effet que le fossé, en amont de la branche 9 de la rivière Salvail, localisé entre les lots 3 404 990 et 3 404 975 n'est pas un cours d'eau;

Considérant que très peu d'eau circule dans ce fossé qui sert exclusivement au drainage de l'eau de surfaces des propriétés contiguës;

Considérant que le Conseil municipal souhaite remblayer ce fossé afin de sécuriser le milieu;

Considérant que la Municipalité souhaite utiliser la terre entreposée sur le terrain des loisirs (centre Synagri) pour remblayer le fossé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le responsable des travaux publics, Yves Bérard à coordonner les travaux de remblai de fossé entre le 462-468 et le 470 de la rue Gagnon et d'embaucher un entrepreneur pour le transport de terre;

D'autoriser le paiement une fois les travaux terminés.

20- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 18 août 2021
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 juin 2021
MRC – Résolution numéro 21-07-248 – Règlement numéro 21-580 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Intégration des dispositions du décret numéro 869-2020 concernant la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, modification des critères d'insertion résidentielle, ajustement de la limite du périmètre urbain à Sainte-Madeleine et corrections techniques) - Adoption
MRC – Résolution numéro 21-582 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Levée d'une zone de réserve pour la Municipalité de Saint-Jude) - Adoption
MRC – Résolution numéro 21-08-281 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisés – Adoption de projet – Commission – Création - Nomination
MRC – Résolution numéro 21-08-287 – Règlement numéro 21-585 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Périmètre urbain (Exclusion) et corridor relatif au bruit routier – Sainte-Hélène-de -Bagot) – Projet de règlement – Adoption – Commission – Création - Nomination
MRC – Résolution numéro 21-08-314 – Service régional d'inspection en bâtiment et en environnement – Création – Déclaration d'intérêt - Approbation
RIAM - Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 août 2021
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU – Résolution numéro 01-08-128 – Assouplissement de la Loi sur les ingénieurs – Appui
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – Résolution numéro 130-08-2021 – Assouplissement à la Loi sur les ingénieurs – Appui
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE – Résolution numéro 2021-08-194 – Appui à la municipalité de Saint-Liboire pour que la MRC des Maskoutains se dote d'un service d'inspection en bâtiments et en environnement

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 225-09-21

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h40.

_____	_____
Claude Roger	Josiane Marchand
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière